



**DECISION N° 2013-13
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Présidente,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 14 alinéa 1,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

DECIDE :

Article 1^{er} – Donne délégation à Monsieur Emmanuel DHUISME, directeur de la maîtrise d'ouvrage, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'Etablissement public du musée national Picasso-Paris :

- les bordereaux d'engagement de dépenses relatifs à ses attributions dans la limite de 1 000€ HT ;
- les bons de commande correspondants et tout autre bon de commande sans considération de seuil dont l'engagement a été préalablement visé par l'ordonnateur ;
- les attestations de service fait de toute prestation réalisée dans le cadre de ses fonctions.

Art. 2 – La présente décision prend effet à compter de sa signature.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministre de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 9 avril 2013

Anne BALDASSARI

Conservateur général du patrimoine